



*Conseil communal du 27/05/2026*

**Réponse à l'interpellation n°33 :**

**« Des mesures plus fermes contre les incivilités ; Interpellation introduite par M. AKKAS Halit, Conseiller communal PS »** *(ordre du jour complémentaire)*

Monsieur le Conseiller,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour cette interpellation, mais également pour avoir souligné le travail important réalisé quotidiennement par les équipes de la propreté, les agents communaux, les brigadiers ainsi que les services de police. Leur engagement sur le terrain est essentiel pour améliorer la qualité de vie dans notre commune et lutter contre les incivilités qui préoccupent légitimement les habitants.

Concernant votre première question, les contrôles ne sont pas exceptionnels : ils sont déjà organisés de manière régulière et structurée. Des opérations dites « Trash », menées conjointement avec les services de police, ont lieu deux fois par mois selon un calendrier établi en début d'année.

En parallèle, le service propreté organise également des actions conjointes avec l'Agence Bruxelles Propreté. Deux nouvelles opérations de ce type sont d'ailleurs prévues au mois de juin 2026.

Depuis cette année, la nomination de deux agents constatateurs au sein du service propreté nous permet également d'agir de manière plus rapide et plus efficace lors des signalements de dépôts clandestins effectués par les brigadiers, les habitants ou d'autres canaux. Des contrôles et verbalisations complémentaires sont donc réalisés régulièrement, parfois en collaboration avec le service des Sanctions administratives.

L'Agence Bruxelles Propreté intervient également sur notre territoire, soit de sa propre initiative, soit à notre demande, notamment via son service de recherche et de verbalisation.

À ce titre, 77 procès-verbaux ont été dressés en 2025 par l'Agence sur le territoire communal. Nous poursuivons également les actions de sensibilisation et de prévention. L'action « Triathlon », menée conjointement avec l'Agence Bruxelles Propreté et combinant sensibilisation et répression, sera reconduite en octobre 2026.

Concernant la question des caméras, des discussions sont actuellement en cours avec l'Agence Bruxelles Propreté afin d'envisager l'installation de caméras semi-mobiles sur certains points noirs identifiés sur les voiries régionales ou gérées par l'Agence. Il faut toutefois rappeler que ces dispositifs ont certaines limites techniques et qu'ils représentent également un coût très important pour une éventuelle gestion communale.

S'agissant enfin des sanctions, je veux être très clair : lorsqu'un contrevenant peut être identifié sur base d'indices probants, des poursuites sont engagées. Aujourd'hui déjà, les auteurs de dépôts clandestins sont soumis à la taxe prévue dans le règlement communal en matière de propreté publique.

Mais nous souhaitons aller plus loin. C'est pourquoi une modification du règlement-taxe sera soumise au vote lors du prochain Conseil communal. Ce nouveau règlement prévoira des dispositions plus coercitives ainsi qu'une augmentation significative des montants appliqués afin de renforcer l'effet dissuasif des sanctions.

Ceci afin de renforcer encore notre capacité d'action face aux comportements inciviques, soutenir le travail des équipes de terrain et garantir un espace public plus propre et plus respecté pour l'ensemble des habitants.